

AVIS D'APPEL D'OFFRES N° 28 / 2009

OBJETS : Lot 1 : Alimentation HTA/BTA de la Zone d'Activités diverses de Ouagadougou
(ZAD II)

Lot 2 : Eclairage public de la Zone d'Activités Diverses de Ouagadougou
(ZAD II)

FINANCEMENT : Fonds Propres SONABEL

Le Directeur Général de la SONABEL lance un appel d'offres pour l'aménagement de la ZAD II.

La participation à la concurrence est ouverte à toutes personnes physiques ou morales ou groupements desdites personnes pour autant qu'elles ne soient pas sous le coup d'interdiction ou de suspension et en règle vis-à-vis de l'Administration.

Les travaux se décomposent en deux (2) lots répartis comme suit :

lot 1 : Alimentation HTA/BTA de la Zone d'Activités diverses de Ouagadougou (ZAD II)
lot 2 : Eclairage public de la Zone d'Activités Diverses de Ouagadougou (ZAD II)

Les soumissionnaires ont la possibilité de soumissionner pour un, plusieurs ou l'ensemble des lots. Dans le cas où ils soumissionnent pour plusieurs ou l'ensemble des lots, ils devront présenter une soumission séparée pour chaque lot.

Le délai d'exécution des travaux est de deux (2) mois pour le lot 1 et cinq (5) mois pour le lot 2.

Les soumissionnaires éligibles, intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et consulter gratuitement le dossier d'appel au Département Juridique de la SONABEL où il est mis en vente au prix forfaitaire et non remboursable de cinquante mille (50 000) F CFA pour le lot 1 et cent cinquante mille (150 000) F CFA pour le lot 2 payable à la caisse siège de la SONABEL à partir du **jeudi 19 novembre 2009**.

Les offres présentées en un original et quatre (4) copies, conformément aux instructions aux soumissionnaires, et accompagnées d'une garantie de soumission du montant de 1 500 000 F CFA par lot devront parvenir ou être remises au secrétariat du Département Juridique le **mercredi 23 décembre 2009 à 9 heures**, soit l'heure d'ouverture des plis qui sera faite immédiatement en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent y assister.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pour un délai de cent vingt (120) jours, à compter de la date de remise des offres.

P/Le Directeur Général et
P./Le Directeur Financier et Comptable,

Jean Baptiste KABORE
Chevalier de l'Ordre National